



**PRÉFET
DE HAUTE-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
de la citoyenneté
et de la légalité**

ÉLECTIONS A LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

Scrutin du 31 janvier 2025

AVIS D'AFFICHAGE

DES LISTES ELECTORALES PROVISOIRES

DES ELECTEURS VOTANT INDIVIDUELLEMENT

La liste électorale provisoire des électeurs votant individuellement est affichée en mairie jusqu'au **15 octobre 2024**. Elle peut également être consultée au siège de la chambre d'agriculture de la Haute-Loire.

Toute personne qui s'estime indûment omise peut demander son inscription sur la liste à la commission d'établissement des listes électorales.

De même, tout électeur inscrit sur une des listes du département peut également demander l'inscription d'une personne omise.

Ces demandes sont adressées **avant le 16 octobre 2024** au président de la commission d'établissement des listes électorales dont le siège est à la Préfecture de la Haute-loire, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'adresse :

Monsieur le président
Commission d'établissement des listes électorales
Préfecture de la Haute-Loire
Bureau de la réglementation et des élections,
6 avenue du général de Gaulle
CS 40321
43009 LE PUY EN VELAY CEDEX